

APPEL A PROJET RESIDENCES GALET 2025-2026

DOSSIER DE CANDIDATURE A ENVOYER à culture@reyrieux.fr

La commune de Reyrieux, soutient et favorise la création artistique sur son territoire. Dans le cadre de sa politique culturelle d'aide à la création, la commune de Reyrieux pérennise et développe son projet de résidences artistiques à l'Espace Culturel du Galet en organisant des appels à projet pour chaque saison culturelle.

MODALITES DE RESIDENCE PROPOSEES

La commune de Reyrieux souhaite prioriser les résidences sur les périodes de vacances scolaires - zone A mais d'autres plages de dates pourront être proposées en fonction des disponibilités de la salle du Galet.

La commune de Reyrieux propose un accompagnement artistique en mettant à disposition la salle culturelle du Galet et son matériel scénique. La commune mettra à disposition de la compagnie le plateau, les loges équipées, le matériel et un espace de convivialité et de restauration. La commune s'engage à assurer un accueil technique de la compagnie par la présence du régisseur du lieu, le premier jour de résidence. **Le régisseur de la compagnie devra avoir l'ensemble des habilitations nécessaires (CACES 1A, électrique formation B1V minimum) en fonction des besoins spécifiques de la compagnie.**

L'accueil pourra durer 10 jours calendaires maximum, en fonction des disponibilités du lieu et de la spécificité du projet artistique.

Un temps de restitution sous forme de sortie de résidence, d'ateliers en direction de jeunes publics, de représentation avec contrat de coréalisation et/ou avec des actions culturelles en amont ou aval de la résidence sera obligatoirement demandé à la compagnie. La dite restitution devra être prévue dès la signature du contrat de résidence.

Les modalités de temps de présence, d'accueil et de mise à disposition des locaux seront fixées par une convention de résidence entre la commune de Reyrieux et la compagnie ou l'artiste retenu.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge.

CRITERES DE SELECTION

L'accueil en résidence est destiné aux artistes et compagnies en priorité de la région Auvergne-Rhône-Alpes réalisant une création dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de rue, musique, cirque).

Les artistes sont retenus par le comité de direction du Galet en fonction des critères suivants :

- qualité artistique et originalité du projet,
- intérêt du projet de création à part entière qui devra être adapté à une diffusion professionnelle,
- volonté de développer des actions culturelles,
- accueil pour la première fois au Galet afin de permettre à tous les artistes de bénéficier du lieu.

COMPOSITION DU DOSSIER

- la fiche de renseignements dûment remplie
 - un dossier artistique de création
 - un budget prévisionnel de création détaillé
 - une fiche technique (même provisoire)
 - une attestation d'assurance annuelle
 - des copies des habilitations du régisseur
 - selon l'état d'avancement du projet, visuels en jpeg et/ou extrait vidéo du projet présenté
- Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

Projet déposé

Nom de la création :

Genre artistique :

Equipe artistique et technique :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Note d'intention :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Calendrier de création (dates et lieux répétitions, résidences, sorties de résidence etc.) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Soutiens (subventions, coproductions, préachats etc.) - préciser s'ils sont obtenus ou en cours :

.....
.....
.....

Prix de cession envisagé :

.....

.....

[illegible][illegible]
